

3-2-2 Proposer un accompagnement adapté aux personnes âgées en établissement

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des entrées préparées en urgence
- Des entrées suite à une hospitalisation, à un maintien à domicile devenu difficile
- Des équipes non préparées à accueillir de nouveaux résidents notamment ceux ayant des pathologies peu connues
- Une augmentation du niveau de dépendance des personnes accueillies en établissements pour personnes âgées

LES ENJEUX

- Préparer l'entrée en établissement
- Favoriser la fluidité des parcours et les changements de structures
- Mieux anticiper l'accueil et l'admission
- Accompagner la prise en charge de qualité dans les structures et la hausse des besoins spécifiques liés à l'augmentation du niveau de dépendance

Description de l'action

1

Accompagner l'accueil en établissement pour personnes âgées

QUOI

- Communiquer sur le site internet du conseil départemental sur l'accueil et la prise en charge en établissements pour personnes âgées
- Communiquer sur le site internet du conseil départemental sur les initiatives portées par les gestionnaires permettant de dédramatiser l'accueil en établissement
- Accompagner l'utilisateur à la prise de conscience d'une entrée en établissement

COMMENT

- Communiquer et assurer un relais sur les manifestations publiques proposées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Approfondir le travail de partenariat de manière régulière afin que certains services puissent intervenir pour expliquer les missions du conseil départemental et les financements mobilisables
- Réaliser des vidéos sur l'accueil en établissements
- Encourager la mise en place de nouveaux dispositifs favorisant les échanges entre les acteurs du domicile et les établissements via les financements de la conférence des financeurs
- Élaborer un document unique au sein d'un groupe de travail qui permette de donner une première information généraliste sur l'admission et les conséquences financières et oriente vers la plateforme d'information du conseil départemental (Vivre Autonome 41)

2

Mener une réflexion sur des leviers pour améliorer la prise en charge des résidents en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

QUOI

- Réfléchir à la signature d'une convention d'aide sociale (y compris les frais de blanchisserie) avec les EHPAD publics habilités à l'aide sociale
- Étudier la possibilité de mettre en place une participation forfaitaire de 1 € par jour au titre de la dépendance
- Évaluer les impacts de la réforme de la tarification des EHPAD en particulier sur la section tarifaire Dépendance

COMMENT

- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Mettre en place deux groupes de travail avec la participation de directeurs
- Engager une expérimentation, selon les conclusions des groupes de travail, avec des directeurs volontaires, sur la signature d'une convention aide sociale spécifique
- Proposer une augmentation du point gir départemental sur 3 ans en 2019-2020-2021

3

Créer ou transformer des places d'hébergement permanent pour les personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives ou souffrant de troubles psychiatriques**QUOI**

- Envisager la création de nouvelles places d'hébergement en EHPAD soit par extension de la capacité existante notamment en cas d'opération de travaux, soit par redéploiement de l'offre existante

COMMENT

- Suivre les nouvelles opérations de travaux et les ouvertures de places en cours
- Étudier les propositions de transformation de l'offre émises par des gestionnaires dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)
- Créer des places d'hébergement permanent, le cas échéant, sous réserve des financements mobilisables par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le conseil départemental ou redéployer des places existantes en lançant un appel à projet selon les critères réglementaires applicables en cas d'extensions importantes de la capacité des EHPAD

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les gestionnaires d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes, de résidence autonomie

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - décembre 2015
- Rapport Libault de mars 2019 : Donner du sens au grand âge, affirmer en tout lieu la dignité de la personne âgée en prévenant la maltraitance, garantir le libre choix de la personne âgée, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Mieux connaître les personnes âgées accueillies en ESSMS et mieux répondre à leurs besoins
- Mieux faire connaître l'offre sur le territoire et améliorer l'image des établissements
- Offrir une prise en charge adaptée
- Proposer des actions de prévention
- Apporter une souplesse de gestion financière et anticiper les travaux des EHPAD

**Points de vigilance**

- Veiller au maillage territorial de l'offre
- Rester en veille sur les difficultés rencontrées par les gestionnaires
- Créer des dispositifs qui répondent à un besoin mais dont les financements ne sont pas assurés de manière pérenne dans la durée

PILOTAGE DE L'ACTION**COORDINATEURS**

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Bilan du suivi des établissements (chargé de relation de territoire dans le cadre du schéma)
- Mesure de satisfaction autour de l'accueil du résident et de sa famille